



## L'ÉDITO du MAIRE

*Comme chaque année au Printemps, le conseil municipal va se prononcer sur les décisions budgétaires pour l'année 2018. Le vote des budgets aura lieu le 10 avril prochain. Lors du prochain numéro de l'Echo Collongeois vous trouverez une présentation détaillée de cet important moment de vie municipale.*

*Un conseil d'école extraordinaire s'est tenu le 22 mars dernier. Une large majorité des membres présents a décidé de rétablir la semaine de quatre jours pour la rentrée scolaire 2018 / 2019. Mais malheureusement des divergences sont apparues concernant les horaires. Je rappelle que le conseil municipal s'est prononcé à l'unanimité pour les horaires suivants : lundi mardi jeudi vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30. Deux propositions d'horaires sont faites par la directrice d'école lors du conseil extraordinaire. Première proposition : lundi mardi jeudi vendredi 8h15 à 11h45 et 13h30 à 16h. Deuxième proposition celle retenue par le conseil municipal. Les membres présents : la municipalité (2 sur ayants-droit), les enseignants (10 sur 16 ayants-droit), les représentants des parents d'élèves (6 sur 11 ayants-droit) sont invités à se prononcer sur la 1<sup>ère</sup> proposition. Le résultat est le suivant : 8 pour, 8 contre, 2 abstentions. Au vu de ce vote, la deuxième proposition n'est pas mise au vote car par déduction elle n'obtiendra pas non plus de majorité. Afin que la dérogation de retour à la semaine de 4 jours soit acceptée par la direction académique des services de l'éducation nationale, il est nécessaire qu'une majorité importante se manifeste pour le choix des horaires. Cette décision est reportée au dernier conseil d'école qui se tiendra le 14 juin prochain. Affaire à suivre ...*

*Je vous souhaite de bonnes vacances de Printemps.*

*Amicalement,  
André Duparc*



## QUE S'EST-IL PASSÉ À COLLONGES ?

### Compte-rendu de l'A.G. du Club Rencontre des Aînés du 08 mars 2018

Le **jeudi 08 mars 2018** à 15 h, le Club Rencontre des Aînés de Collonges a tenu son assemblée générale sous la présidence de M. Francisque SALA Président qui a accueilli les participants dont 3 nouveaux venus, Nelly et Emile Chanal et Solange Ortiz. A l'ordre du jour, rapport d'activités de l'année 2017 présenté par Jacqueline Fusco secrétaire, bilan financier préparé par Simone Marchand trésorière et vérifié par Michel Gruber commissaire aux comptes et présenté par Nicole Deville trésorière adjointe en l'absence de Simone hospitalisée. Préparation du Super Thé Dansant du 19 mars avec attribution des tâches et établissement des prix des boissons et des pâtisseries. M. le Président informe l'assistance de la demande de Paulette Lacombe souhaitant sortir du bureau, il la remercie et précise que nous devons tirer au sort et élire un tiers sortant et de plus prévoir le remplacement de Paulette Lacombe. Le tirage au sort donne Simone Marchand, Jacqueline Fusco et Josette Murthro qui toutes les trois se représentent. Le Président demande à l'assemblée si quelqu'un se porte candidat pour le remplacement de Paulette Lacombe, Danièle Ferro est vivement sollicitée et élue à l'unanimité au bureau en remplacement de Paulette Lacombe. Le Président demande à l'assemblée de réfléchir pour faire des propositions pour la sortie de printemps lors d'une réunion de bureau qui se tiendra après le thé dansant du 19 mars. M. le Président remercie l'auditoire, lève la séance peu avant 16h30 et invite les participants à déguster des tartes aux fruits accompagnées d'une coupe de Cerdon gracieusement offert par le Club.

La secrétaire du Club, J.Fusco.



## QUOI DE NEUF ?

### *Ouverture du magasin « Au Jardin d'Eden »*

Votre nouveau fleuriste va bientôt ouvrir ses portes au numéro 47 de la Grand Rue, à Collonges.

A partir de début mai 2018, Gregory Part vous accueillera à nouveau « Au Jardin d'Eden », où il proposera des fleurs coupées, des plantes en pot, des compositions florales, mais aussi un service de transmission florale dans le monde entier, et de livraison dans la région, sans oublier la décoration de tous vos événements (baptêmes, anniversaires, mariages, enterrements, fêtes et manifestations diverses).

« Au Jardin d'Eden » proposera également des articles originaux de décoration d'intérieur, des créations artistiques, ainsi que des senteurs et bougies parfumées de grande qualité, pour des cadeaux en toutes occasions.

Après une formation spécifique (CAP de fleuriste - décorateur), Gregory Part s'est construit un savoir-faire reconnu, prouvant d'une expérience de 4 ans chez des fleuristes de la région, puis au sein du Jardin d'Eden, à Gex, qu'il a dirigé pendant 8 ans. Il a, par la suite exercé dans le domaine de la décoration d'intérieur, puis à divers postes à responsabilité dans le commerce et la vente.

Le goût pour le travail individuel et la possibilité d'exprimer sa créativité ont finalement motivé Gregory Part à réouvrir « Au Jardin d'Eden » dans la commune de Collonges, où il réside depuis peu.

La date d'ouverture effective du magasin sera communiquée prochainement.

Les horaires d'ouverture seront les suivants :

Le lundi de 14h30 à 19h30.

Du mardi au samedi de 9h00 à 12H30 et de 14h30 à 19h30.

Le dimanche de 9h00 à 13h00.

### *INSCRIPTIONS SCOLAIRES POUR LA RENTREE 2018/2019*

#### **Inscriptions des enfants nés en 2015 qui rentrent en petite section. (nés entre le 1er janvier 2015 et le 31 décembre 2015 inclus)**

##### **1 - Inscription à la Mairie de Collonges**

Les inscriptions auront lieu du 19 mars 2018 au 23 avril 2018 inclus en Mairie.

Se présenter avec les documents suivants : copie de votre carte d'identité + celle de votre enfant, livret de famille, justificatif de domicile (facture EDF ou eau, quittance de loyer, etc.), et si les parents sont séparés compléter la fiche d'attestation conjointe parents séparés (+ fournir la copie des cartes d'identité des 2 parents + apporter l'ordonnance précisant les modalités d'exercice du droit parent et du droit de visite) aux horaires d'ouverture habituels de la Mairie.

##### **2 - Admission à l'École du Centre, 75 place du Champ de Foire « bureau direction »**

Les admissions auront lieu aux horaires scolaires les lundis de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 et les mardis de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h00, et ce durant la période du 26 mars 2018 au 15 mai 2018.

Un rendez-vous en dehors de ces jours est possible (aux horaires de l'école). Venir avec les documents suivants : certificat d'inscription délivré par la Mairie, livret de famille (pour les parents séparés ou divorcés fournir l'extrait concernant le mode de garde des enfants) et le carnet de santé ou attestation de vaccination.

## Bibliothèque municipale

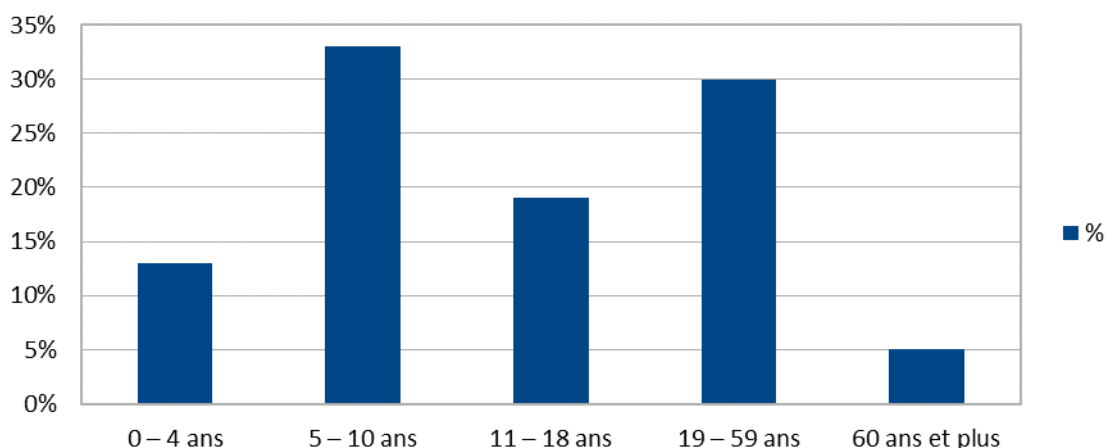
La bibliothèque Municipale en quelques chiffres :

Chaque année, est rédigé un rapport qui est transmis à la collectivité, au département ainsi qu'au ministère de la culture.

Ce document de 15 pages regroupe un certain nombre d'indicateurs et de données qui sont le reflet du fonctionnement de la bibliothèque de Collonges.

Vous pourrez trouver ci-après un résumé des principaux indicateurs.

1/ La répartition des lecteurs inscrits en fonction de leur âge :



Il est à préciser que l'utilisateur est collongeois à 86% et que 14% vient des Communes voisines.

2/ L'ensemble de ces lecteurs a emprunté plus de 7000 livres au cours de l'année 2017 !

Pour un total de 14000 transactions (les transactions étant le cumul des prêts et des retours).

Si l'on ajoute les scolaires, le total des transactions s'élève à plus de 17000.

D'autre part, le tableau ci-dessous permet de voir l'évolution de la bibliothèque sur ces dernières années :

Année	2010	2015	2017	Évolution 2010-2017
<b>Nouvelles inscriptions</b>	50	91	127	<b>+154%</b>
<b>Fréquentation (1)</b>	1302	2431	3476	<b>+167%</b>
<b>Nombre de prêts (2)</b>	4198	5547	7089	<b>+69%</b>

(1) Fréquentation : nombre cumulé de personnes qui sont venues à la bibliothèque durant l'année

(2) Nombre de prêts : prêts de documents dans l'année (hors scolaire)

Comme vous pouvez le constater, vous êtes de plus en plus nombreux à fréquenter et à emprunter des livres à la bibliothèque.

Horaires d'ouverture :

- Mercredi : 15h00 à 18h30
- Vendredi : 16h30 à 18h30
- Samedi : 10h00 à 12h00

La bibliothèque reste ouverte aux horaires habituels la première semaine des vacances scolaires d'avril.

Elle sera fermée la deuxième semaine du mercredi 18 avril au samedi 21 avril.

Joli printemps, bonne lecture et à bientôt.

Bibliothèque municipale :

60 Grand' Rue

04 50 56 72 06

[bibliotheque.collonges@orange.fr](mailto:bibliotheque.collonges@orange.fr)

[www.collonges.fr/bibliotheque](http://www.collonges.fr/bibliotheque)



**8 mai 2018 à Farges**

En accord avec les municipalités de Collonges, Péron et Farges, et l'association des Anciens Combattants, nous avons décidé d'organiser les cérémonies du 8 mai et 11 novembre dans une seule commune et à tour de rôle afin de rassembler le plus de public possible et aussi pour améliorer l'organisation de ces manifestations en fonction des disponibilités des fanfares et associations.

Le 8 mai sera célébré cette année à Farges.

Nous vous invitons à venir nous rejoindre devant la Mairie de Farges le mardi 8 mai 2018 à 19h00 :

- Rassemblement devant la mairie à 19h00,
- Cérémonie au monument aux morts
- Réception à la salle polyvalente.

### **Astreinte de la Régie des Eaux Gessiennes**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier, les contrats d'affermage de SOGEDO et SUEZ EAU FRANCE étant arrivés à terme, la gestion de l'eau potable et de l'assainissement est dorénavant intégralement prise en charge par l'intercommunalité à travers une régie créée pour l'occasion.

À ce titre, nous tenions à vous informer du numéro de téléphone d'astreinte grâce auquel vous pouvez contacter la Régie des Eaux Gessiennes en cas de problème ainsi que les plages horaires dédiées :

**Téléphone : 04.85.29.20.00**

#### **Plages horaires de l'astreinte :**

- du lundi au vendredi, de 12 h 00 à 13 h 00,
- du lundi au jeudi, de 17 h 00 au lendemain 08 h 00,
- du vendredi, de 17 h 00 au lundi 08 h 00.

### **Le recensement militaire pour les jeunes de 16 ans**



Les jeunes hommes et jeunes filles de nationalité française **nés en 2002** doivent se faire recenser en Mairie dans **le mois de leur 16<sup>ème</sup> anniversaire** munis : d'une pièce d'identité ainsi que celle de leurs parents, du livret de famille des parents, et d'un justificatif de domicile.

**Les jeunes nés avant cette période peuvent encore se présenter en mairie afin de régulariser leur situation.**

**Le recensement est obligatoire : cette démarche permet de s'inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique, d'assister à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC), et d'être inscrit automatiquement sur les listes électorales dès 18 ans. Une attestation de recensement vous est délivrée par la mairie.**

Pour tous renseignements relatifs au service national, vous pouvez contacter le Centre du Service National par téléphone au 04.37.27.25.07 du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h à 16h30 ainsi que le vendredi de 8h30 à 12h00, ou par internet sur le site [www.defense.gouv.fr](http://www.defense.gouv.fr)

## Déroulement de la Journée de Défense Citoyenneté

Cette journée est un rendez-vous obligatoire entre les jeunes Français et la Défense. Il intervient au terme d'un parcours de citoyenneté qui comporte trois étapes : l'enseignement de la défense pendant la scolarité, le recensement obligatoire à 16 ans et la Journée Défense et Citoyenneté. Chaque année, plus de 750 000 jeunes Français et Françaises, dès l'âge de 17 ans participent à ce rendez-vous sur l'ensemble du territoire national.

La Journée Défense et Citoyenneté s'organise autour de trois modules (vous êtes citoyens, vous devez faire face à un monde instable, vous avez un rôle à jouer). A ces modules viennent s'ajouter le module secourisme (initiation aux premiers secours) et les actions en faveur des jeunes en difficulté (tests d'évaluation des acquis de la langue française).

A la fin de la journée, un certificat de participation est délivré à chaque jeune. Il sera ensuite indispensable pour s'inscrire à tout examen et concours placés sous le contrôle de l'autorité publique (baccalauréat, conduite accompagnée, permis de conduire ...).

### *Concert de l'Ensemble de Cuivres au Foyer rural le 22 avril 2018*

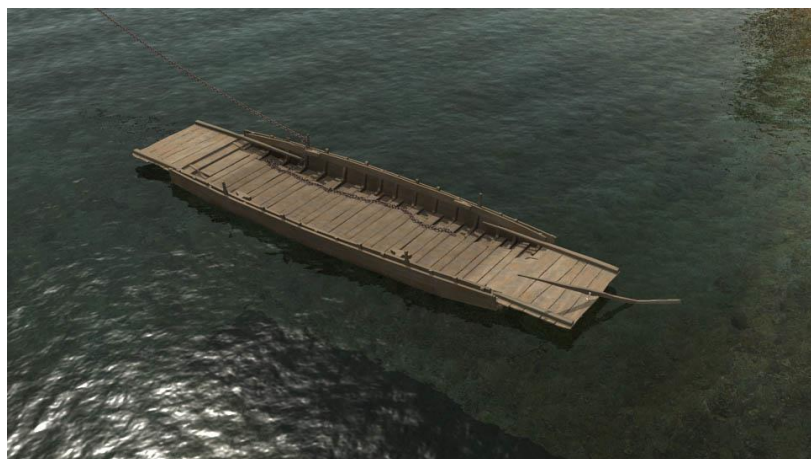
L'Ensemble de Cuivres de Chancy-Collonges organise son traditionnel concert le dimanche 22 avril 2018, qui cette année aura lieu au Foyer rural à 16 heures.

Pour plus d'informations, prendre contact avec Mme Graziotti Céline 06.20.69.64.02 [cgraziotti@orange.fr](mailto:cgraziotti@orange.fr)



## **LE SAVIEZ-VOUS ?**

### Du Bac au pont Présidentiel



Le Rhône a toujours été un obstacle et une frontière naturelle pour qui voulait le traverser. Avant l'établissement des ponts on le passait par gué ou par bac. Apparus dans l'antiquité, les bacs, alors simples embarcations manœuvrées à bras d'hommes, sont beaucoup plus présents au Moyen-âge. En région Rhône Alpes, au fil des siècles on compte seulement 4 passages à gué pour 156 bacs dont 84 à traîlle.

Selon les historiens, les premiers passages à bac répertoriés sur la commune de Collonges, débuteraient avec les successeurs de César après que celui-ci ait détruit le pont de Genève

dans le conflit qui l'opposait avec les helvétiens et leurs alliés. C'est sans doute au lieu-dit les Isles, maintenant noyé sous la retenue du Fort l'Ecluse, que le passeur offrait ses services aux convois romains. On ne retrouve que peu d'informations sur le passage d'un bac sur le Rhône à Collonges avant la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle. A cette date, il s'agit d'un projet de traille à établir sur le fleuve, qui remonte au 9 Mai 1857, à l'initiative d'un certain Ghiglione, ingénieur en chef. Cette traille est destinée à se substituer au vieux bac du sieur Munaret. L'endroit sur le fleuve ou devait être situé le bac se trouve approximativement à 200 m en amont du pont Carnot. En Mai 1860 a lieu la réception des travaux de construction exécutés par l'entrepreneur Jacques Sesiano, pour un montant de 6563 livres.

### Procès-verbal de réception des travaux du 25 Mai 1860

Après l'examen du bac, a été constaté la construction de deux châteaux en bois établis à la rive droite et gauche du Rhône ainsi que d'un câble en fil de fer. Suit la description du matériel mobile : deux bateaux avec leur accessoires recouverts et reliés avec un plancher formant le pont du bac, muni de barrières et de deux bancs autour ; aux quatre angles du pont sont fixées les chaînes en fer pour amarrer le bac aux pieux fixés aux deux rives ; le système de poulies pour le mouvement du bac est composé de quatre rouettes en bois de cornouiller ; à chacune des deux rives il y a un pont d'abordage de 4m sur 2,60m, en madrier de sapin cloué sur des poutrelles longitudinales. Le pont du côté de terre est posé sur le gravier et du côté du fleuve sur un chevalet en chêne très fort. Sur le bateau et chez le fermier, il existe trois madiers en sapin pour faciliter l'embarcation, un cadenas à clef pour fermer le bac, un Puisseaux en bois, une perche en bois avec pointe et crochet en fer, deux roues poulie en bois en remplacement. Des travaux supplémentaires et l'acquisition d'un nouveau terrain feront passer le montant des travaux à 10.301,04 F en Août 1860.

Le passage du bac était payant et le produit des droits à percevoir était partagé entre la France et la Sardaigne.

Emmanuel Deville



## FETES ET EVENEMENTS

	Événement	Lieu	Qui organise ?	Contact
Dimanche 22 avril 16 heures	Concert	Foyer rural	Ensemble de Cuivres Chancy - Collonges	<a href="mailto:craziotti@orange.fr">craziotti@orange.fr</a> 06.20.69.64.02
Dimanche 29 avril Toute la journée	Fête du Printemps	Foyer Rural	Sou des écoles	<a href="mailto:soucollonges@yahoo.fr">soucollonges@yahoo.fr</a> 06.85.81.32.53
Mardi 8 mai	Cérémonie armistice 1945	Farges	Mairies de Collonges, Péron et Farges	<a href="mailto:collonge@ccpg.fr">collonge@ccpg.fr</a> 04.50.59.61.25
Samedi 26 mai	Repas	Foyer rural	Jeunesse d'Ecorans	<a href="mailto:lea.1903@live.fr">lea.1903@live.fr</a> 07.70.42.52.32
Dimanche 10 juin	Fête des Voisins	Ecorans	Mme PERROUD Brigitte	06.82.62.44.49
Samedi 16 juin Toute la journée	Kermesse	Foyer rural	Sou des écoles	<a href="mailto:soucollonges@yahoo.fr">soucollonges@yahoo.fr</a> 06.85.81.32.53
Samedi 23 juin Dès 19h00	Feux de la Saint Jean	Pré aux Rippes (face à la Madone sortie Collonges direction Farges)	Comité d'embellissement	M. ECHALLIER Jean-Claude 04.50.59.60.32
Samedi 14 juillet Dès 19h00	Fête du 14 juillet + Bal + Feux d'artifice	Foyer rural et stade de football pour les feux d'artifice	Amicale des Sapeurs- Pompiers de Collonges	M. LANERO Anthony 06 45 74 22 46

Vous trouverez beaucoup d'autres activités et animations sur le site de l'Office de Tourisme du Pays de Gex :

<http://www.paysdegex-lafaucille.com/>

**CHÉQUIER  
JEUNES**

**Demande ton chéquier sur [chequierjeunes.ain.fr](http://chequierjeunes.ain.fr)**

Toutes les infos sur [chequierjeunes.ain.fr](http://chequierjeunes.ain.fr)  
03 87 78 78 21

[www.ain.fr](http://www.ain.fr)



## INFORMATIONS PRATIQUES

### Horaires pour le bricolage et le jardinage

Du lundi au vendredi :  
8h – 12h / 14h – 19h30

Samedi :  
9h – 12h / 15h – 19h

Dimanche & jours fériés :  
10h – 12h

### Déchetterie de Péron

	<u>Horaires d'hiver (nov. à fév.)</u>	<u>Horaires d'été (mars à oct.)</u>
Du lundi au vendredi	8h30 – 12h et 13h30 – 17h	8h30-12h / 13h30-18h
Samedi	8h30 – 17h	8h30 - 18h
Dimanche	9h – 12h	9h - 12h

Fermeture les jours fériés

### Numéros importants

Pompiers 18 – ou 112 (portable)  
Gendarmerie 17  
Médecins 04 50 56 71 00  
Infirmières 04 50 56 71 64  
Pharmacie 04 50 59 60 17  
Dentiste 04 50 59 61 31  
Kinésithérapeute 04 50 59 66 19  
Psychologue 06 15 47 47 59  
Assistante sociale 04 50 42 12 65  
Podologue 04 50 59 54 79

École & psychologue 04 50 59 68 30  
[ce.0010416x@ac-lyon.fr](mailto:ce.0010416x@ac-lyon.fr)  
Office du tourisme 04 50 59 40 78  
[otcollonges@ccpg.fr](mailto:otcollonges@ccpg.fr)  
Familles Rurales 09 75 17 14 37  
[accueildeloisirs.collonges@laposte.net](mailto:accueildeloisirs.collonges@laposte.net)  
Bibliothèque 04 50 56 72 06  
[bibliotheque.collonges@orange.fr](mailto:bibliotheque.collonges@orange.fr)

*Vous aimeriez publier un article ou autre ? Merci d'envoyer vos suggestions de préférence par email ou bien déposez-les à la Mairie. Pour le bulletin de juillet 2018, avant le :*

*15 juin 2018*

*Nous nous réservons le droit d'en différer la publication.*

### **MAIRIE DE COLLONGES**

du lundi au vendredi : 9h - 11h30  
& lundi mardi et jeudi : 17h - 19h

Tel. 04 50 59 61 25

Fax. 04 50 56 70 63

[collonge@cc-pays-de-gex.fr](mailto:collonge@cc-pays-de-gex.fr)

[www.collonges.fr](http://www.collonges.fr)

*Le Conseil Municipal se réunit le deuxième mardi de chaque mois.  
Les comptes rendus sont affichés devant la Mairie et publiés sur le site internet de la commune.  
Imprimé par nos soins sur papier recyclé - ne pas jeter sur la voie publique*